

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 2020-035**  
**BOURSES COMMUNALES**

**NOMBRE :**

De conseillers en exercice :	23
De présents :	19
De votants :	22
Contre :	0
Abstention :	1
Pour :	21

L'an deux mille vingt, le 22 JUIN à 18h00, le Conseil municipal s'est réuni au lieu extraordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CZERWINSKI Bernard, Maire, suite à la convocation en date du 17 juin 2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

**Etaient présents :** Madame BIGOTTE Kataline, Madame GOLAWSKI Micheline, Madame DEMBSKI Karin, Madame RICQ Corinne, Madame DROLEZ Nora, Madame STOREZ Sandra, Madame PERSYN Corinne, Madame VILLETTE Jocelyne, Madame PALKA Anne-Marie, Monsieur CZERWINSKI Bernard, Monsieur BUTTAFUOCO Benedetto, Monsieur HAVART Fabrice, Monsieur CAPELLE David, Monsieur VANDENDRIESSCHE Quentin, Monsieur BEDRA Raymond, Monsieur DUBREU Jean-Marc, Monsieur DRAPIER Nicolas, Monsieur BALAN Joël, Monsieur BRICOURT Jean-Bernard.

**Etaient absents :** Madame SAUVAGE Delphine, Monsieur JEDRZEJEWSKI Jérémy, Monsieur DIEU Jacques, Madame MARCHAND Amandine.

**Ont donné pouvoir :** Monsieur JEDRZEJEWSKI Jérémy ayant donné pouvoir à Monsieur BUTTAFUOCO Benedetto, Monsieur DIEU Jacques ayant donné pouvoir à Monsieur CAPELLE David, Madame MARCHAND Amandine ayant donné pouvoir à Monsieur BALAN Joël.

La séance ouverte à 18h03, le quorum étant atteint et les membres du Conseil municipal ayant été dûment convoqués, le Conseil municipal peut valablement délibérer.  
Monsieur DUBREU Jean-Marc est désigné comme secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,  
Vu le Budget Primitif de la commune,

Considérant que la commune de Drocourt octroie une bourse communale aux élèves résidant la commune et poursuivant leurs études au lycée et dans les établissements d'enseignement supérieur situés à l'extérieur de Drocourt depuis de nombreuses années,  
Considérant que la commune de Drocourt souhaite poursuivre cette attribution à compter de l'année scolaire 2019-2020 et pour les années suivantes,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité, :

➤ D'attribuer une bourse communale aux élèves résidant la commune de Drocourt, poursuivant leurs études au lycée et dans les établissements d'enseignement supérieur situés à l'extérieur de Drocourt,

➤ De faire justifier la demande par la présentation d'un certificat de scolarité,

- De fixer les montants comme suit :
  - ✓ Lycéens : 50.00 € ;
  - ✓ Étudiants fréquentant un établissement d'enseignement supérieur : 100.00 € ;
- De décider l'application de cette délibération chaque année.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,

LE MAIRE

